

Paiement des charges

Par rudykm, le 17/10/2013 à 20:15

Bonjour

j'ai une question toute bête concernant le paiement de charge dans un contrat locatif.

le propriétaire peut il exiger le paiement de charges qu'il aurait oublié et en présentant la preuve de la somme à payer même si le contrat de bail définit que le paiement des charges est mensuel à la date du paiement du loyer ?

doit on appliquer ici la règle du bail, ou alors l'idée général de la loi selon laquelle le paiement d'une charge obéis à un délai de prescription de 5ans ?